



# Vacances d'été

## Club ado

### Comment inscrire son ado ?



Permanences inscriptions au stade :

- Jeudi 8 juin de 18h à 20h
- Mercredi 28 juin de 18h à 19h

Hors permanence, dépôt du dossier chez Aurélie Bozonnet au 135 Allée de l'Aulnaie à Attignat avant le 5 juillet 2023.

Valeurs des quotients	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +
<b>Journée (sans repas)</b>	15,40 €	16,97 €	17,60 €	18,40 €	19,97 €	20,60 €
<b>Matin</b>	7,50 €	9,07 €	9,70 €	10,50 €	12,07 €	12,70 €
<b>Après-midi</b>	7,50 €	9,07 €	9,70 €	10,50 €	12,07 €	12,70 €
<b>Repas</b>	3,90 €					
<b>Veillée</b>	10,00 €					
<b>Complément sortie</b>	Selon les sorties, un complément pourra être appliqué					

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, et les goûters. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la communes (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

Les frais de dossier annuels pour 2023 à l'association sont obligatoires et à acquitter à la première inscription 2023. La cotisation est de 6€ par enfant par an.

Accueil de loisirs : 529 rue de l'Église - 01340 ATTIGNAT

Siège : AS Attignat FOOT "Mille et un loisirs" : 305 grande rue - 01340 ATTIGNAT

Coralie Comtet : 1001loisirsattignat@gmail.com

06 26 89 26 15

Aurélie Bozonnet : secretaire@asattignat-foot.com

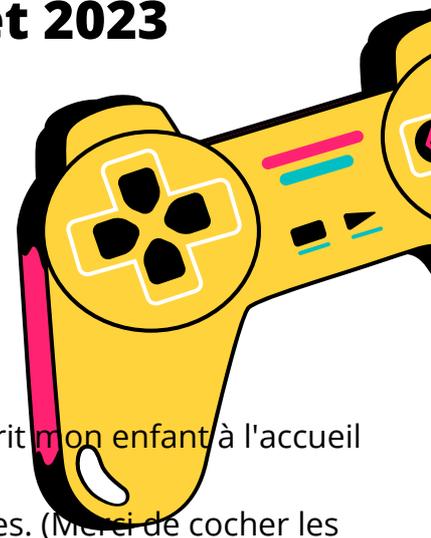
06 08 31 25 24





# Bulletin d'inscription de juillet 2023

## Club ado



Nom de l'enfant :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "Mille et un loisirs" pour les vacances d'été 2023, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes. (Merci de cocher les cases souhaitées) :

	Semaine 28						Semaine 29				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	10/07/2023	11/07/2023	12/07/2023	13/07/2023	14/07/2023		17/07/2023	18/07/2023	19/07/2023	20/07/2023	21/07/2023
Matin			Sortie à la		Féié	Matin			Sortie à	Sortie à	
Après-midi			plaine			Après-midi			bourg en	Chalon	
Repas			tonique			Repas			bresse		
Journée						Journée					
Veillée						Veillée					

	Semaine 30				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	24/07/2023	25/07/2023	26/07/2023	27/07/2023	28/07/2023
Matin	Camp ado à Pont de Vaux				
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

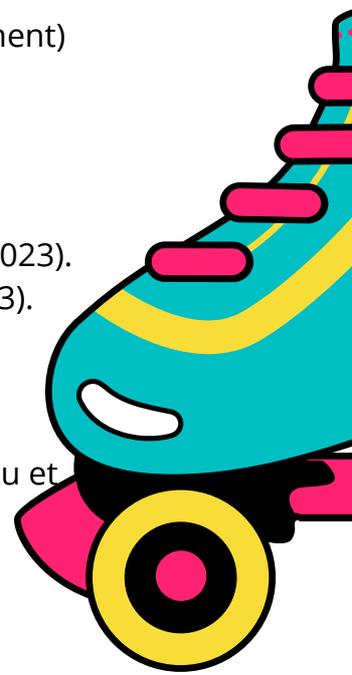
## Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2023)
- 2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 3/ Règlement intégral (Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement)  
IBAN : FR 76 1780 6004 6006 2004 5800 013  
Code BIC : AGRIFRPP878
- 4/ Attestation quotient familial (à la première inscription en 2023)
- 5/ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (à la première inscription en 2023)
- 6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription en 2023).
- 7/ Règlement intérieur à nous retourner signer (à la première inscription en 2023).

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature obligatoire des parents, responsable légaux, précédé de la mention "Lu et approuvé(e)".





# Bulletin d'inscription d'août 2023 Club ado



Nom de l'enfant :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "Mille et un loisirs" pour les vacances d'été 2023, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes. (Merci de cocher les cases souhaitées) :

	Semaine 33				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	14/08/2023	15/08/2023	16/08/2023	17/08/2023	18/08/2023
Matin		Férié		Journée piscine et musée	
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

	Semaine 34				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	21/08/2023	22/08/2023	23/08/2023	24/08/2023	25/08/2023
Matin		Journée à Mâcon		Sortie au lac de Chalain	
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

	Semaine 35				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	28/08/2023	29/08/2023	30/08/2023	31/08/2023	01/09/2023
Matin			Journée à Bourg en bresse		
Après-midi					
Repas					
Journée					
Veillée					

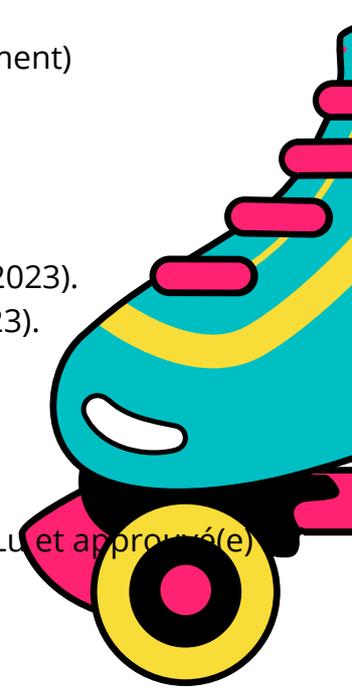
## Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2023)
- 2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 3/ Règlement intégral (Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement)  
IBAN : FR 76 1780 6004 6006 2004 5800 013  
Code BIC : AGRIFRPP878
- 4/ Attestation quotient familial (à la première inscription en 2023)
- 5/ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (à la première inscription en 2023)
- 6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription en 2023).
- 7/ Règlement intérieur à nous retourner signer (à la première inscription en 2023).
- 8/ Autorisation de transport (à la première inscription en 2023)

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature obligatoire des parents, responsable légal, précédé de la mention "Lu et approuvé(e)"







## A savoir

Le nécessaire au club ado :

- Une gourde pour m'hydrater.
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, etc).
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour éviter l'insolation.
- Tenue et chaussures adaptées.



Horaires :

Matin : accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h.

Midi: repas de 12h15 à 13h30.

Après - midi : accueil de 13h30 à 14h, activités de 14h à 17h puis départ des enfants de 17h à 18h30.

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12h15.

Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après - midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, exceptionnel et justifié, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.

**Et surtout de la bonne humeur !**

